

**DATE DE CONVOCATION**

30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures.  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

**DATE D’AFFICHAGE**

30/06/2022

**NOMBRE DE****CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – COUZIGOU Laurent – DILMAN Patrick  
– FABRE Sylviane – BROUILLON Monique – BELLOC Brigitte – BAGES LIMOGES Carine  
– MILANESE Antoine – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - CAMBE Thierry -  
POLONI Pascal - DALL’ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène.

**EN EXERCICE : 23**

Formant la majorité en exercice.

**PRESENTS : 14****PROCURATIONS : 07****VOTANTS : 21****Excusés** : M. Mme**Absents** : M. Mme M. Mme ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

**Procurations** : Monsieur Christian JADAS à Monsieur Thierry CAMBE

Madame DE MARCHI Céline à Monsieur Gilles LAGAUZERE

Monsieur Pierre VALADE à Brigitte BELLOC

Madame Lisa RESSES à Madame Lisa DALL’ANESE

Monsieur MOHAND O AMAR Abdelbaki à Madame Monique

BROUILLON

Monsieur Thierry DUBERNET à Monsieur Didier RESSIOT

Madame SICARD Christine à Monsieur MILANESE Antoine

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

053/2022

**OBJET DE LA****DELIBERATION :****OUVERTURE D’UN POSTE D’AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET (35H),  
DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE.****Monsieur le maire informe l’assemblée que :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions  
statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son  
article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité, il est exposé au  
Conseil Municipal :

Les agents titulaires de la collectivité justifiant d’une certaine  
expérience professionnelle peuvent bénéficier de conditions  
particulières afin d’accéder aux cadres d’emplois de niveau  
supérieur au titre de la promotion interne.

Aussi, à la suite de l’établissement de la liste d’aptitude par le  
Président du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne en date du 05  
Juillet 2022, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste

d'agent de maîtrise à temps complet (35H).

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,  
DECIDE**

▪ La création, à compter du **1<sup>er</sup> AOUT 2022**, de l'emploi permanent suivant :

**- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (35H).**

**PRECISE**

▪ Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (12/07/2022) au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (12/07/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 12 juillet 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZÈRE

